

## Accusé de bruit et tapage nocture

Par enordyn, le 15/04/2009 à 14:29

Bonjour,

Je vous écris car j'ai besoin d'info: nous venons d'acheter un appartement en copropriété et nous y vivons depuis 44 jours.

Le samedi 11 avril, ma femme m'orgasine une fetes d'anniversaire et invite nos amis et notre famille soit environ 15 personnes (dont 2 enfants).

- La soirée s'est déroulée de 21h à 1h
- La soirée s'est déroulée sans musique,
- J'ai prévenu mon voisin de pallier qu'il y aurai un peu de bruit

Voila ce qu'il s'est passé:

- > 22h45 visite de la présidente du conseil syndical, nous demandant de faire moins de bruit
- > 00h30 visite des forces de police pour nous avisé civilement,
- > le lendemain, 2 voisins nous interpellent en nous disant qu'il avais passé une trés mauvaise nuit.
- > le 14 avril je reçoit un courrier du conseil syndical faisant part des élément suivant:
- trouble de tranquilité
- un enfer pour les autres
- il faut réduire les sources de bruit
- construction de 1962 mal isolé

- monté/descendre les escalier sans bruit
- mettre des chaussons dans l'appartement ainsi que des patins feutres sous les meubles car mon carrelage au sol à été posé certaiment sans sous couche d'isolant phonique cela éviterait une remise au normes !!!
- baiser le voie limité le son de la tv et de la radio
- ouvrir fermer les portes doucement
- ne pas faire de bruit lorsque lon se leves tot

ETC ETC

La pluparts des points cités rappelé sur le courrier sont FAIT car font partis du bon sens et du respect.

Nous ne sommes pas des fetard, et le caractere exceptionnel de l'événement ne semble pas étre retenu, mais une tolérence O est appliqué dans cet immeuble.

Je ne me sens plus chez moi, j'ai l'impression d'étre retombé en enfance et m'etre pris un savon !!!

Que puis je repondre?

D'avance merci pour vos réponse Bien cordialement M. BARKANI